Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-213500960-20251215-DEL25052-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Canton de Châteaugiron

DOMAGNÉ
CHAUMERÉ
MAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 10/12/2025

Date d'affichage : 11/12/2025

Nombre de membres :
- en exercice : 18
- quorum : 10
- présents : 15
- représentés : 3
- votants : 18

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard RENOU, Maire.

Etaient présents (15) : Bernard RENOU, Joseph BOUVIER, Michel JEULAND, Annette COUDRAY, Roland GAUTIER, Danielle MÉNARD, Jean-Yves ESNAULT, Chantal YVENOU, Eric PIROT, Yvette SOUVESTRE, Gilles THOMAS, Annie MARQUET, Joël AKA, Éric BRUNCHER, Delphine DESILLE,

Étaient excusés (3) :

Magali BUDOR donne pouvoir à M. Michel JEULAND
Céline ECHAROUX donne pouvoir à Yvette SOUVESTRE
Aurélie MUSUMECI donne pouvoir à Gilles THOMAS

Mme Delphine DESILLE a été élue secrétaire de séance.

DEL25052 – Cession immobilière – 15 rue du Contour du Sillon

Vu l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale ;

Considérant que la Commune envisage la cession du bien situé 15 rue du Contour du Sillon. Le terrain se situe en zone UC au Plan Local d'Urbanisme (zone de centre-bourg), cadastrée C514.

Considérant le prix de vente du bien fixé à 15 000 € net vendeur.

Considérant le courrier d'intention des futurs acquéreurs du bien ;

Suite à la présentation du sujet en bureau municipal du 9 décembre 2025,

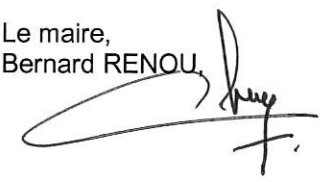
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de céder le bien immobilier situé 15 rue du Contour du Sillon à M. BEAUVAIS et Mme CATELLIER pour la somme de 15 000 € net vendeur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à confier à Maître MÉVEL, Notaire à Châteaubourg, la rédaction des documents inhérents à cette opération. L'ensemble des frais s'y rapportant seront à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents contractuels relatifs à cette cession.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois, et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME

Le maire,
Bernard RENOU,



La secrétaire de séance,
Delphine DESILLE,

